

Département de la
CORREZE

Commune de
SEILHAC

Nombre de Membres :

En exercice : 19

Présents : 14

Votants : 17

Délibération N° 032-2023

**ACHAT DE PARCELLES
PAR LA COMMUNE
FIXATION PRIX ACHAT
ET FRAIS D'ACTES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-trois le treize du mois d'avril, le Conseil Municipal de la commune de SEILHAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de SEILHAC, sous la présidence de M. GERAUDIE Marc, maire.

Date de convocation du Conseil : le 07 avril 2023

Présents :

MM CHAMBRAS, COLBORATI, FOURCHES, GERAUDIE, LEYRIS,
MANCI, MAZEAUD, ORLIANGES, RHODES,
Mmes BOUDRIE, CERTAIN, CROUZETTE, POUGET, VILLATOUX

Absents excusés :

MMES CLEDIERE (Procuration à M. MAZEAUD Georges), VERDEYME
(procuration à M. GERAUDIE Marc), NOEL (procuration à Mme
CROUZETTE Simone), MARLINGE
M. VILLETTE

Secrétaire de Séance : Mme CROUZETTE Simone

M. Le maire rappelle qu'il convient de régulariser la situation des parcelles AP 403, AR 369 et AP 393, situées allée des Ribières et rue de la Brégrade ; Il indique avoir reçu l'accord des propriétaires pour l'achat de ces parcelles par la commune, pour 1€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés

- Valide l'achat des parcelles AP 403, AR 369 et AP 393 par la commune, au prix de 1€ par parcelle.
- Précise que les frais d'acte seront pris en charge par la commune
- Charge le maire d'effectuer toutes les démarches inhérentes au traitement de ce dossier

**Fait et délibéré à SEILHAC, le jour, mois et an que dessus.
Le maire, Marc Géraudie.**